Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des Moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/

Compte rendu CTL du 28 septembre 2020
2ème convocation

Le CTL avait été convoqué pour la première fois le 21 septembre mais boycotté par l'ensemble des OS suite aux conditions restrictives imposées par la direction. En effet, celle-ci limitait le nombre de représentants en présentiel. **FO-DGFIP43** avait alors dénoncé ce refus systématique fait aux représentants des personnels élus d'exercer statutairement leur mandat ; l'argument des conditions sanitaires n'étant qu'un prétexte visant à réduire au minimum les échanges pour expédier au plus vite, via les audioconférences, la formalité de dialogue social.

A l'ordre du jour de ce CTL, la Direction avait inscrit :

1 – Approbation PV du CTL du 28 mai 2020 (pour avis)
2 – Paiement de proximité dans le réseau Française des Jeux (pour avis)
3 – Protocole horaires variables de la trésorerie de Vorey sur Arzon (pour avis)
4 – Centralisation sur le SIE d'Yssingeaux des demandes de quitus (pour avis)
5 – Accueil du public sur rendez-vous au SIE (pour avis)
6 – Horaires d'ouverture du SPFE (pour avis)
7 – Recrutement d'un contractuel C au SPFE (pour information)
8 – Question diverses à l'initiative de la Direction
- Point sur le télétravail
- Situation sanitaire
- Démétropolisation

9 – Autres questions diverses

En préambule, les représentants **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,
Nous sommes convoqués aujourd'hui pour donner notre avis sur des sujets évidemment très importants pour la vie des services et des agents.
Certains d'entre eux nous interpellent. Tels la mise en place du paiement de proximité chez les buralistes, l'APRDV, l'accueil réduit au SPFE, le recrutement d'un contractuel dans le département.
Ainsi, la suppression de l'accueil généraliste, l'externalisation du recouvrement des impôts et le début des contrats de droit privé à la DGFIP participent tous au démantèlement du service public républicain.
De même la démétropolisation et le télétravail inscrits en questions diverses sont intimement liés aux projets de destruction méthodique de notre administration.
Nous aurons l'occasion de nous exprimer en cours de séance sur ces thèmes.
Mais ainsi le NRP s'invite officieusement à l'ordre du jour de ce CTL et vous vous gardez bien d'en parler.
La culture du secret frappe donc toujours dans le 43 !
Pourtant s'il est un sujet anxiogène pour les agents, c'est bien celui-là.
D'après le calendrier communiqué en juin 2019 (il y a un siècle!), nous serions à seulement 3 mois des 1ères restructurations envisagées et toujours pas de communication ! Comment allez-vous expliquer aux collègues concernés qu'ils vont devoir faire davantage de kilomètres pour se rendre à leur travail et perdre du jour au lendemain leurs repères ?
Peut-être devrons-nous attendre la fin de votre intérim, après le 12 octobre, date de clôture de l'appel d'offre pour le recrutement du nouveau manager en charge de la DDFIP43 ?
A moins que vous n'ayez une bonne nouvelle : l'abandon de ce funeste projet !
*Cela réjouirait **FO-DGFIP43** qui s'est inscrit depuis le début dans la lutte contre le plan DARMANIN.*

Le NRP par souci d'économies budgétaires, n'est que le prétexte à une concentration du réseau dans un nombre resserré de SIP, SIE et SPF, Quant aux SGC qui se créent sur les ruines des trésoreries de proximité, ils séparent la gestion du conseil ce qui est une aberration qui porte en germe la mort du comptable public.
***FO-DGFIP43** dénonce plus que jamais ce projet générateur de mobilités forcées et destructeur du réseau et a une seule revendication non discutable et non amendable:*

LE RETRAIT DU NRP ! »

En réponse, la présidente de séance précise qu'effectivement le NRP a été suspendu pendant la période de la crise sanitaire de ce début d'année mais confirme que le processus a repris depuis.
Par contre, elle n'a aucune information à nous donner à ce jour sauf à préciser que 2 points de contacts supplémentaires ont été ajoutés à la carte présentée en juin 2019 qui reste toujours valable.
Concernant la démétropolisation, la présidente se gargarise sur le sujet en affirmant qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour le département et que ce sera une opportunité pour les agents du 43. Des annonces devraient être faites dans la semaine.
Concernant le CTL boycotté le 21 septembre, la direction considère qu'elle a été conciliante sur le sujet et ce, contre l'avis de la Centrale qui considérait que le CTL pouvait se tenir avec les seuls titulaires, les suppléants étant convoqués en audio.
FO-DGFIP a réaffirmé sa position qui consiste à s'en tenir au cadre du règlement intérieur qui prévoit la convocation de tous.

---

1 - <u>Approbation PV du CTL du 28 mai 2020 (pour avis)</u>
Le PV est adopté à l'unanimité.
Les représentants des personnels interrogent la direction sur le sort des PV de 2019 en souffrance et non soumis jusqu'alors au vote du CTL.
La DDFIP est embarrassée...et promet de rédiger après chaque CTL le PV correspondant.
FO-DGFIP insiste sur leur rédaction et leur vote impératifs et rappelle la valeur juridique du PV.

2 - <u>Paiement de proximité dans le réseau Française des jeux (pour avis)</u>
La direction souligne le retard pris sur le projet ; l'application devait se faire au 01/07/2020. Pour l'instant ce n'est qu'un service complémentaire à nos propres services.
Elle précise que la confidentialité est respectée : lors des opérations d'encaissement, le buraliste ne connaît que le montant de la transaction.
Le petit nombre de buralistes agréés sur le département (28 au total) fait que le réseau est peu dense : certains secteurs du 43 en sont dépourvus.
Pour la présidente, les buralistes concernés sont heureux d'avoir une activité supplémentaire. En ce qui concerne la DGFIP, il s'agit d'une réorientation de nos tâches. C'est dit !

Les représentants **FO-DGFIP43** émettent des réserves sur l'expérimentation faite en ce début d'année : elle a été tronquée par la période de crise sanitaire et n'a donc pas de réelle valeur.
Même chose en ce qui concerne le contrôle des buralistes et la sécurité du dispositif : aucune garantie n'est apportée. Les risques de vouloir faire de la trésorerie sont réels.
FO-DGFIP a dénoncé ce dispositif qui n'a pour but que d'éloigner le public et qui est une externalisation pure et simple de la mission encaissement.
FO-DGFIP s'est également inquiété de la mise en place du zéro cash.
A ses remarques, la direction répond que la Française des Jeux est le prestataire qui assumera les éventuelles défaillances et que le buraliste doit reverser à J+1 ses encaissements.

Les représentants **FO-DGFIP43** ont indiqué que sur ce point, la mission du service public ést de faire rentrer l'argent dans les caisses de l'État et s'interrogent sur le coût du recouvrement en espèces à la DGFIP. La direction n'a pas de chiffres précis à donner et précise qu'il n'y a pas d'emplois fléchés sur cette mission.
Pour **FO-DGFIP43**, ce que l'on nous présente comme un gain a forcément un coût qui n'est pas forcément moindre par rapport à notre réseau.

L'ensemble des représentants des personnels a voté contre.

3 - <u>Protocole horaires variables de la trésorerie de Vorey sur Arzon (pour avis)</u>

Le seul agent du poste soumis aux horaires variables souhaite une modification du protocole pour travailler sur 5 jours au lieu de 4,5. Ceci à compter du 01/10/2020.

L'ensemble des représentants des personnels a voté pour.

4 - Centralisation sur le SIE d'Yssingeaux des demandes de quitus (pour avis)
La direction présente le dispositif comme étant une mesure transitoire dans l'attente de la mise en place d'une démarche unique pour les usagers sur un portail national dès 2022.
L'ensemble des demandes de délivrance de certificats fiscaux du 43 (environ 543 en 2019) se fera ainsi au seul SIE d'Yssingeaux. La direction justifie ce choix par le sur-effectif en cadre A sur le site.

Les représentants **FO-DGFIP43** émettent des réserves par rapport à la complexité des travaux et le déport de la charge sur un seul service. Ils ont également fait remarquer que c'était l'éloignement d'un service public de plus. Ils se sont abstenus sur ce point lors du vote.

5 - Accueil du public sur rendez-vous au SIE (pour avis)
La direction indique qu'une note datant de 2019 prévoyait de le mettre en place dès le 01/01/2020. Il existe des exceptions bien cadrées à ce dispositif : période de sortie des rôles ou relances CFE et en cas d'urgence exceptionnel.

FO-DGFIP a dénoncé la perte du sens du service public et l'exclusivité de l'accueil sur rendez-vous qui éloigne un peu plus le public des services.

L'ensemble des représentants des personnels a voté contre.

6 - Horaires d'ouverture du SPFE (pour avis)
Compte tenu de la situation du SPFE et de sa charge de travail, la direction propose au CTL une ouverture au public les matins de 8h30 à 12h du lundi au vendredi à compter du 1er octobre 2020. Cela concerne aussi bien la partie publicité foncière que l'enregistrement et peut être décliné sur ou sans rendez-vous.
La direction indique que la nouvelle disposition permettra de garder la maîtrise de l'activité du service : pour elle, ce n'est pas une restriction forte en terme de service public, les usagers s'adapteront aux nouveaux horaires.
Les représentants **FO-DGFIP43** font remarquer qu'il s'agit une nouvelle fois d'une mauvaise réponse au manque de personnel et d'un recul du service public.

L'ensemble des représentants des personnels a voté contre.

7 - Recrutement d'un contractuel C au SPFE (pour information)
La direction présente le cadre réglementaire du dispositif. Ce recrutement est une conséquence de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui ouvre la possibilité de recruter massivement sans concours.
Ainsi la possibilité est ouverte dans les cas suivants (nous reprenons ici les termes de l'administration car ils sont éloquents) :
« • l'administration n'est pas en mesure de trouver, parmi les fonctionnaires, les compétences nécessaires à l'accomplissement du service public ;
• un projet nécessite la mobilisation rapide et circonscrite dans le temps d'agents dotés de compétences spécifiques ;
• pour des métiers spécifiques relevant des compétences socles de la DGFiP, une zone géographique reste déficitaire, en l'absence de titulaires volontaires pour y exercer ».
A la lecture de ces critères chacun appréciera ! C'est tout simplement provocateur !
La Haute-Loire qui présente un déficit de cadre C est ainsi éligible. Toutefois le recrutement ne sera pas positionné sur un poste vacant mais au SPFE du Puy. L'administration par cette attitude reconnaît, comme nous le dénonçons régulièrement, que le nombre de poste dans les services n'est pas suffisant en rapport des tâches à exécuter.
Ce contrat est un CDD de 3 ans, la rémunération annuelle nette est de 15 536 € pour 35 heures/semaine et 25 jours de congé annuel.
FO-DGFIP dénonce avec vigueur ce recrutement : l'objectif de l'administration est uniquement de faire des économies sur la masse salariale . Aucune formation initiale n'est prévue, seules d'éventuelles formations spécifiques aux fonctions à exercer sont envisagées. La formation est elle aussi source d'économie. L'installation de l'agent est prévu au plus tard au 14-12-2020.
Les représentants **FO-DGFIP43** ont rappelé l'opposition de Force Ouvrière à la loi du 6 août 2019 car cette loi porte atteinte au statut de la fonction publique.

8 – Question diverses à l'initiative de la Direction

Télétravail : 11 agents exercent dans le cadre ordinaire d'une convention. 22 exercent dans le cadre du dispositif mis en place suite au COVID 19 . La direction nous indique être dans l'attente de l'annonce de la campagne annuelle. Par ailleurs elle précise avoir confirmation d'une dotation pour le département de 24 nouveaux ordinateurs portables sur la commande centrale en cours.

Situation Sanitaire : pas d'élément nouveau part rapport au dernier CHS-CT du 25/09/2020 (voir compte rendu).

Démétropolisation : la demande locale porte sur un volume de 40 emplois environ. Elle a fait l'objet d'un soutien du Préfet et la réponse est présentée comme imminente. Plusieurs locaux sont proposés sur la ville ; la direction précise être aussi en capacité d'accueillir ces emplois sur le site de Terrasson .

9 – Autres questions diverses

Prime COVID :La direction rappelle les chiffre du 43 : sur 306 agents, 91 bénéficiaires (70 à 330€ et 21 à 1000€). Le nombre maximum de bénéficiaires prévus par la note a été atteint (30 % des effectifs). Toutefois 27 auraient pu percevoir 1000 € . La direction indique qu 'elle ne rendra pas public la liste de bénéficiaires malgré les demandes exprimées.
Les représentants **FO-DGFIP43** ont rappelé une nouvelle fois leur revendication d'augmentation générale des fonctionnaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Rupture conventionnelle : seule une note nationale a été diffusée, plusieurs agents seraient susceptibles d'être intéressés.
Les représentants **FO-DGFIP** ont demandé à la direction d'attirer l'attention des candidats éventuels sur une restriction passée sous silence sur les droits à la retraite au regard de l'IMT : en effet la signature d'une rupture conventionnelle conduit à la perte de droit à la retraite IMT . Pour rappel ce dispositif né des grandes grèves de 1989 permet la perception d'une retraite sur une rémunération accessoire (prime) ; la rupture conventionnelle conduit à la perte du droit car il faut être en activité au Ministère des Finances au moment de la demande de retraite ce qui n'est plus juridiquement le cas si on signe une rupture conventionnelle.

Le Puy-Ville : la date du déménagement n'est pas fixée à ce jour (courant novembre probablement). Nous sommes intervenus une nouvelle fois pour demander que soit pris en compte le besoin de stationnement des agents du Puy Ville : la direction nous indique avoir réservé 7 nouveaux emplacements sur des parkings de la ville près de la MDPH et indique pouvoir libérer plusieurs places du parking de la direction occupées actuellement par les entreprises réalisant les travaux ce qui devrait être, selon elle, suffisant. Nous indiquons aussi à la direction que le Puy-Ville disposait d'une place « handicapé » ce qui n'est pas le cas actuellement à la direction. Cette place est très souvent occupée par les usagers qui se rendent à l'accueil. La direction prend note de notre observation et nous indiquera la suite donnée à celle-ci.

Les représentants FO-DGFIP : Robert GAGNE, Jocelyne LIMAGNE

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :
PRENOM :
GRADE :
AFFECTATION :
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFiP
Fait à , le signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu